

Secrétariat général  
Direction générale des ressources humaines  
Sous-direction du recrutement

La ministre chargée de l'éducation,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),
- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours externe d'accès à une liste d'aptitude aux fonctions de maître dans les établissements privés sous contrat du second degré (CAFEP-CAPLP),
- Vu l'arrêté du 21 novembre 2023 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPLP et des CAFEP-CAPLP ouverts au titre de la session 2024,
- Vu l'arrêté du 18 mars 2024 nommant le jury du concours externe du CAPLP et du CAFEP CAPLP, section lettres - histoire et géographie à la session 2024,
- Vu les propositions de la présidente du jury,

ARRETE

Article 1 : Sont nommés pour les épreuves d'admission du concours susvisé :

#### Examineurs spécialisés

Mme Carine LE GALL-URBAN  
Inspectrice de l'éducation nationale

Académie de RENNES

M. Olivier LUBINEAU  
Personnel de direction

Académie de REIMS

M. Sébastien THEVENOT  
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de REIMS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 11 juin 2024

Pour la ministre chargée de l'éducation  
et par délégation  
La sous-directrice du recrutement

Nadine COLLINEAU